

Monsieur Jacques BINET
Maire
Mairie de La Haye-de-Routot
Le Village
27350 LA HAYE-DE-ROUTOT

Évreux,
Le 19 février 2019

Objet : Lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Maire,

Le Département de l'Eure a connu en 2018 une forte expansion du frelon asiatique.

Selon les données fournies par les entreprises spécialisées, environ 3000 nids auraient été neutralisés en 2018 dans l'Eure. Ce chiffre est sans doute très en dessous de la réalité.

Face à cette situation et à tous les risques qu'elle suppose, le Département a décidé de s'engager activement dans la lutte collective contre la prolifération du frelon asiatique précisé par arrêté préfectoral.

Des mesures concrètes sont mises en œuvre avec la création d'un guichet unique de lutte collective, géré par le Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure et co-financé par le Département de l'Eure.

Par un simple coup de téléphone ou même un mail, élus et habitants de votre commune, peuvent entrer en contact avec des spécialistes pour être guidés sur la marche à suivre pour détruire les nids repérés, et en limiter les impacts sur la santé et l'environnement.

Plateforme départementale de lutte contre le frelon asiatique (en service à partir du 25/02/19)

02 77 64 54 27

Site internet : www.frelonasiatique27.fr

Adresse Mail : contact@frelonasiatique27.fr

Pour une meilleure efficacité de ce dispositif, le Département s'engage à financer une partie du coût de l'opération pour les particuliers selon certains critères détaillés dans la plaquette d'information jointe. Les communes peuvent abonder également de leur côté ce financement pour inciter encore plus les eurois à participer à cette lutte.



Enfin, je profite de ce courrier pour vous rappeler et surtout rappeler à vos concitoyens que la destruction des frelons asiatiques est une activité risquée :

- une destruction non appropriée du nid (tir au fusil, utilisation d'une lance à eau par exemple) engendre un risque très élevé d'attaque massive, favorise la dispersion des reines qui recréeront d'autres nids et n'engage aucune participation financière de la part du Département.
- le piégeage est déconseillé, en dehors de la profession apicole qui utilise des pièges homologués et sélectifs pour les populations d'insectes locaux. Pour tout renseignement sur le piégeage, consulter le site internet :

www.frelonasiatique27.fr

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération.

Le Président du conseil départemental



Pascal LEHONGRE

